



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique
Lundi 16 décembre 2019

**PARTICIPATION DE LA VILLE AUX FRAIS D'INSCRIPTION DES PLOEMEUROIS AUX ATELIERS MUSICAUX
D'AMZER NEVEZ - ANNEE SCOLAIRE 2019-2020**

Etaient présents :

Ronan LOAS, Antoine GOYER, Serge LECUYER, Hélène BOLEIS, Patricia QUERO-RUEN, Pascaline ALNO, Clémence LE BIHAN, Patrick GOUELLO, Katherine GIANNI, Armelle GEGOUSSE, Bernard CLERGEON, Pierre-Yves CAINJO, Martine LIEDOT, Isabelle GUSMINI, Michel ROUALO, Loïc TONNERRE, Dominique QUINTIN, Philippe DONIES, Isabelle LE RIBLAIR, Daniel LE LORREC, Irène BELLEC, Sylvain BRITEL, Michel LE MESTRALLAN, Thierry LE FLOCH, Yolande ALLANIC, Jean-Guillaume GOURLAIN.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Jean-Luc MADEC à Isabelle GUSMINI, Anne-Valérie RODRIGUES à Patricia QUERO-RUEN, Christelle CAINJO à Armelle GEGOUSSE, Dominique SAURAY à Loïc TONNERRE, Teaki DUPONT à Isabelle LE RIBLAIR.

Absentes : Dominique DAUGES, Nolwenn DELALEE.

Secrétaire de séance : Martine LIEDOT

Présents : 26
Pouvoirs : 05
Absents : 02

n°19

DIRECTION CULTURE

PARTICIPATION DE LA VILLE AUX FRAIS D'INSCRIPTION DES PLOEMEUROIS AUX ATELIERS MUSICAUX D'AMZER NEVEZ - ANNEE SCOLAIRE 2019-2020

Rapporteur : Katherine Gianni

Chaque année, la Ville de Ploemeur aide financièrement les enfants inscrits au centre Amzer Nevez jusqu'à 18 ans, ainsi que les étudiants et demandeurs d'emploi jusqu'à 25 ans.

Il convient de déterminer pour l'année scolaire 2019/2020 la participation communale aux frais d'inscription aux ateliers musicaux (formation instrumentale et formation musicale) proposés par le centre Amzer Nevez (centre régional de culture bretonne et celtique) de Ploemeur.

Il est proposé de reconduire cette participation communale au taux de 18% du coût des inscriptions.

Pour information 10 élèves étaient inscrits pour l'année scolaire 2018-2019.

Pour l'année scolaire 2019/2020, 7 élèves sont inscrits ; aucun des 7 élèves ne suit cette année des cours de formation musicale en complément de la formation instrumentale.

Pour ces 7 élèves qui suivent la formation instrumentale, il sera attribué la somme de 77,76 € par élève (coût annuel de l'inscription : 432,00 €).

En terme de modalités pratiques, le centre Amzer Nevez dresse la liste des élèves ploemeurois et rembourse à l'élève la participation versée par la ville.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la commission « Éducation, Culture, Relations Internationales » du 4 décembre 2019 ;

Vu l'avis de la commission « Finances et ressources humaines » du 9 décembre 2019 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **VALIDE** la participation communale au taux de 18 % du coût des inscriptions, pour l'année scolaire 2019/2020

Délibération adoptée à l'unanimité



Le registre dûment signé.
Pour extrait certifié conforme.

Ronan LOAS,
Maire